



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de l'Eure

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
THIBERVILLE

Nombre de membres :  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 6  
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt trois, le vingt huit mars, à 18h30**, le Conseil d'Administration de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Date de la convocation : **22/03/2023**  
Date d'affichage : **30/03/2023**

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Danièle LABBE, Mme Virginie BOUREZ, Mme Isabelle CERVERA.

Étaient absents excusés : M. José VAREA NAVARRO, Mme Isabelle BOULET.

Étaient absents non excusés : M. Philippe AMPOULIÉ.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 6 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Monsieur Guillaume CAPARD pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 30/03/2023

Pour extrait certifié conforme  
La secrétaire Hélène RICHARD  
LECUYER.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Guy PARIS

